

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 287

présenté par

M. Hetzel, M. Cinieri, M. Foulon, M. Larrivé, M. Decool, M. Marc, M. Sturni, M. Suguenot, Mme Dalloz, Mme Duby-Muller, M. Tian, M. Sordi, M. Schneider, M. Nicolin, Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Mathis, M. Gibbes, Mme Rohfritsch, Mme Le Callennec, M. Courtial, M. de La Verpillière, M. Dhuicq, M. Gosselin, M. Poisson, Mme Guégot et Mme Genevard

ARTICLE 5 BIS

Compléter l'alinéa 2 par les trois phrases suivantes :

« À titre expérimental, les établissements scolaires prévoient la mise en place d'un « Programme Lecture » au cours préparatoire. La mission de ce programme est de permettre à tous les élèves d'avoir une maîtrise de la lecture avant leur entrée au collège et de réduire l'échec scolaire. Le programme lecture fait l'objet d'un rapport d'évaluation rendu public et transmis aux commissions des affaires culturelles et de l'éducation des deux Parlements. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement ne prend pas la dimension du problème majeur de notre école primaire. Elle laisse 15% des élèves arriver au collège avec des difficultés sévères ou très sévères. La majorité de ces élèves ont pourtant déjà passés huit années à l'école et en sortent sans savoir lire et écrire correctement.

Les résultats des classements internationaux, qui évaluent les compétences en lecture des écoliers français, sont une preuve alarmante des difficultés de notre école :

- la France est 29ème sur 45 pays dans l'enquête PIRLS 2011 (enfants âgés de 10 ans): elle était 23ème en 2006. Seuls 4 pays sur 45 ont vu leur position se détériorer : la France en fait partie. Elle est maintenant en-dessous de la moyenne européenne.

Aussi il semble nécessaire de mettre en place une expérimentation du « PROGRAMME LECTURE » qui fera l'objet d'un rapport d'évaluation.